

Le 15 novembre 2021

RÉUNIONS PRÉVUES DANS LES STATUTS NATIONAUX : DÉROULEMENT SUR PLATEFORME VIRTUELLE

À sa réunion tenue du 7 au 11 septembre dernier, le Conseil exécutif national a discuté de la situation actuelle de la pandémie et de ses effets sur les réunions prévues dans les statuts nationaux.

RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Le Conseil exécutif national a adopté la résolution suivante :

« Il est PROPOSÉ, APPUYÉ ET ADOPTÉ que, en plus de la résolution de mai 2021, le Conseil exécutif national autorise la tenue en mode virtuel, jusqu'en juin 2022, des réunions qui, normalement, et aux termes des statuts nationaux, ont lieu en personne. Le Conseil exécutif national examinera la situation de la pandémie de COVID-19 à ce moment-là ainsi que toute restriction fédérale et provinciale suggérée ou en vigueur. »

Les dirigeantes et dirigeants responsables des réunions et conférences prévues dans les statuts nationaux communiqueront avec les membres des comités visés et les participantes et participants pour leur faire part du déroulement de la réunion ou de la conférence.

RÉUNIONS VISÉES

Voici les réunions qui seront tenues sur plateforme virtuelle :

Comité national des droits de la personne
Du 3 au 5 décembre 2021
Du 1^{er} au 3 avril 2022

Réunion nationale des présidentes et présidents de section locale

Le 14 janvier 2022

Comité exécutif national et comités exécutifs régionaux

Du 17 au 19 janvier 2022

Conseil national des syndics

Du 17 février au 3 mars 2022

Comité national de santé et de sécurité

Les 19 et 20 mars 2022

Comité national de la mesure du travail

Les 26 et 27 mars 2022

Solidarité,



Beverly Collins
Secrétaire-trésorière nationale

sep 225 / scfp 1979
2019-2023/Bulletin n° 313